Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260909-20260901-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 3 septembre, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 26/08/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15
Secrétaire de séance : Mme. GIRARD Charlotte
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de Voix : 15

Présents : M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, Mme LE GOFF Véronique, Mme. GAUTIER Linda, Mme. HELOU Fabienne, M. FONTAINE Bertrand, M. FOUR Éric et M. DEFFAINS Jérémy.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20260901

Objet de la délibération : Modification délibération n°20260308 Délégations du conseil municipal au Maire

Considérant la signature d'un bail commercial concernant le bar de la fontaine pour une durée de 9 ans,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale,

Il convient de modifier l'article 1.2 de la délibération 20260308 votée le 26 mars 2026 concernant les délégations du conseil municipal au Maire pour augmenter la durée de conclusion du louage des choses de 6 à 12 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**

- **De modifier l'Article 1.2 de la délibération 20260308 comme suit :** « 2° De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; »
- **De laisser inchangés les autres articles de la délibération 20260308.**

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260909-20260901-DE

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

